

CALENDRIER DES EPREUVES BACCALAUREAT PROFESSIONNEL
SESSION JUIN 2024

TECHNICIEN D'ETUDE DU BATIMENT - OPTION B: ASSISTANT EN ARCHITECTURE (23005)

METROPOLE-LA REUNION-MAYOTTE

EPREUVES	DATES	HEURE DE PARIS	NATURE
Français - U51	Mardi 18 juin 2024	8 h 30 - 11 h 30	écrite
Histoire - géographie et enseignement moral et civique - U52	Mardi 18 juin 2024	14 h - 16 h 30	écrite
Epreuve de communication et suivi de chantier- E3 -Prévention - santé - environnement - U35 -Economie - gestion - U34	Mercredi 19 juin 2024	9 h 30 - 11 h 30 14 h - 16 h	écrite écrite
Arts appliqués et cultures artistiques - U6	Jeudi 20 juin 2024	9 h 30 - 11 h 30	écrite
Epreuve d'analyse et de projet architectural - E2 -Analyse du dossier technique (1) -Analyse d'un programme de construction - U21 (4h00)	Vendredi 14 juin 2024	13 h - 14 h 14 h - 18 h	lecture écrite (BIM)
Epreuve d'analyse et de projet architectural - E2 -Analyse du dossier technique (1) -Production de documents graphiques- U22	Vendredi 21 juin 2024	8 h - 9 h 9 h - 15 h 30 (2)	lecture écrite (BIM)
Analyse du dossier technique (1) Elaboration d'éléments de présentation - U23 (4h00)	Lundi 24 juin 2024	8 h - 9 h 9 h - 13 h	lecture écrite (BIM)
Langue vivante A - U4*	Mardi 11 juin 2024	14 h - 15 h 10 minutes	écrite orale
Epreuve scientifique - E1 -Mathématiques - U11 -Physique-chimie - U12	Du lundi 27 mai au vendredi 7 juin 2024	Durée : 1 h Durée : 1 h	écrite et pratique sur support informatique
Chef d'œuvre	A l'initiative des académies	Durée globale : 15 minutes (5 min de présentation 10 min de questions)	orale
Epreuve de communication et suivi de chantier-E3 -Analyse du dossier technique (1) -Suivi économique d'un projet - U32 (3h00)	Mardi 25 juin 2024	8 h - 9 h 9 h - 12 h	lecture pratique
Analyse du dossier technique (1) Suivi de travaux - U33 (4h00)	Mercredi 26 juin 2024	8 h - 9 h 9 h - 13 h	lecture pratique
(1) Les candidats seront convoqués une heure avant le début de la sous-épreuve qu'ils passeront en premier, soit E2/U21 ou E2/ U22 ou E2 /U23, soit E3/U32 ou E3/U33, pour analyser le dossier technique, support de ces cinq sous-épreuves. Ce dossier sera relevé et redistribué à chaque sous-épreuve aux candidats présentant plusieurs sous-épreuves. (2) pause obligatoire d'1/2 heure incluse.			
Présentation d'une activité de suivi de chantier - U31	A l'initiative des académies (dates et horaires fixés par chaque académie)	Durée : 20 minutes	orale
Epreuve facultative de langue vivante - UF1**		Durée : 20 minutes ***	orale
Epreuve d'éducation physique et sportive -U7			pratique

* La durée totale de l'épreuve est de 1h10 minutes. 1ère partie évaluation écrite (1h) 2nde partie évaluation orale (10 minutes) Dans la mesure du possible l'épreuve écrite et orale devront se dérouler le même jour.

** La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre des épreuves obligatoires.

*** La durée totale de l'épreuve est de 20 minutes dont 5 minutes de préparation.

Aucun candidat n'est autorisé à sortir de la salle d'examen pendant la première heure du déroulement des épreuves.